

**N° 6159<sup>2</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

---

---

**PROJET DE REGLEMENT  
GRAND-DUCAL****portant modification du règlement grand-ducal du 19 mai 2009  
relatif à la participation du Luxembourg à la mission „Etat de  
droit“ menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX KOSOVO)**

\* \* \*

**AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS**

(5.8.2010)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 9 juillet 2010 à la Chambre des Députés par la Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre des Affaires étrangères.

Un exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du projet sous rubrique consiste à prolonger la participation du Luxembourg à la mission „Etat de droit“ de l'Union européenne au Kosovo et ceci conformément aux dispositions de la loi susmentionnée du 27 juillet 1992.

La prolongation en question qui concerne le détachement maximum de quatre membres de la Police grand-ducale s'étendra jusqu'au 14 juin 2012.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration a été consultée en date du 7 juillet 2010.

La Chambre a été saisie de l'avis du Conseil d'Etat du 16 juillet 2010.

\*

La Conférence des Présidents donne son assentiment au texte gouvernemental sous réserve de la prise en considération de la remarque formulée par le Conseil d'Etat.

Luxembourg, le 5 août 2010

*Le Secrétaire général,*  
Claude FRIESEISEN

*Le Président de la Chambre des Députés,*  
Laurent MOSAR

